

C.F.C.I

COMPAGNIE FRANCAISE
DE COMMERCIALISATION
IMMOBILIERE

Paris, le 02 Janvier 2018

BAREME D'HONORAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2018

Transactions/ Ventes de bien

PRIX DE VENTE		HONORAIRES % TTC
jusqu'à	150 000 €	10%
de 150 001€	à 250 000€	8%
de 250 001€	à 350 000€	7%
de 350 001€	à 450 000€	6%
au-delà de 450 001€		5%

Transaction DAB / Fond de commerce

Honoraires : 10% du prix de vente H.T ou 10% du loyer annuel H.T de la première période triennale

Location Commerce/Bureau

Honoraires : 10% du loyer H.T/ H.C de la première période triennale à la charge du preneur.

Location Habitations TTC

Honoraires à la charge du locataire : 12€/m2 TTC pour rédaction du bail, visite, dossier.
Et 3€/m2 TTC pour la réalisation de l'état des lieux.

Honoraires à la charge du bailleur : 12€/m2 TTC pour rédaction du bail, visite, dossier.
Et 3€/m2 TTC pour la réalisation de l'état des lieux.



16, rue Jouffroy d'Abbans – 75017 PARIS – Tél. 06.18.95.79.05

CONSEIL IMMOBILIER AGREE S.N.P.I – TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE
S.A.R.L au capital de 7.623 Euros – N° SIRET 391 964 202 00025 – Carte Professionnelle N° T 6830 Délivrée par la Préfecture de Paris
Sans manipulation de fonds – Assurance QBE FRANCE. – Attestation de garantie financière QBE France 12 Place Vendôme 75001 Paris.